

L'action située et le principe de Ramsey

Jérôme Dokic

► **To cite this version:**

Jérôme Dokic. L'action située et le principe de Ramsey. *Raisons Pratiques*, EHESS, 1999, 10, pp.131-155. ijn_00000044

HAL Id: ijn_00000044

https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00000044

Submitted on 20 Jun 2002

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[Ceci est une version non corrigée d'un article paru dans M. de Fornel et L. Quéré (dir.), *La logique des situations. Nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales, Raisons Pratiques* 10, Paris: Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1999, p. 131-155]

L'action située et le principe de Ramsey*

Jérôme Dokic

(Université de Rouen ; CREA, Paris)

Le modèle traditionnel de l'explication de l'action

Il vaut la peine, pour commencer, de rappeler les traits principaux du modèle traditionnel de l'explication de l'action, quitte à le préciser ou à l'amender ultérieurement. L'action humaine est l'objet d'un type spécifique d'explication rationnelle. Il faut entendre par « explication rationnelle » une explication qui rend l'action du sujet *intelligible*, qui lui donne un sens en tant qu'action intentionnelle. Une explication rationnelle porte sur ce que le sujet a *fait* dans un contexte particulier, et non pas simplement sur quelque chose qui s'est passé pour partie en lui, pour partie hors de lui.

L'explication rationnelle d'une action particulière implique l'attribution à l'agent d'un certain nombre d'événements (états, actes ou processus) *psychologiques* ou *mentaux*. Dans certains cas au moins, l'explication rationnelle d'une action particulière de type A peut faire état de la structure psychologique suivante, imputable à l'agent S :

1. Une pro-attitude à l'égard d'un *résultat*, c'est-à-dire un état de choses futur D¹.
2. Une croyance d'orientation à la première personne, selon laquelle S se trouve dans le contexte C.
3. Une croyance instrumentale, selon laquelle faire A est un moyen de parvenir à D dans le contexte C.

* Je remercie Louis Quéré et les participants de son séminaire à l'EHESS pour leurs commentaires éclairés sur une version antérieure de cet essai.

¹ L'expression « pro-attitude » est un terme générique désignant toutes sortes d'attitudes positives susceptibles de motiver l'action (de concert avec des croyances instrumentales et d'orientation), comme les désirs, les intentions, les conceptions morales et esthétiques, les valeurs personnelles, etc. (cf. Davidson, 1980 : 4). La référence à une pro-attitude permet de donner une explication téléologique de l'action, c'est-à-dire une explication qui mentionne le *but* ou la *visée* de l'action (cf. von Wright, 1971).

Toute explication adéquate de l'action fait intervenir aussi bien des pro-attitudes à l'égard d'un certain résultat que des représentations factuelles de l'environnement (essentiellement des croyances d'orientation et des croyances instrumentales). Ces deux éléments sont indissociables, comme on peut le constater si l'on tente, *per impossibile*, de les séparer. Sans pro-attitudes, le sujet aurait une représentation détachée de son environnement, mais aucune raison ni possibilité d'agir sur lui. Sans représentations, le sujet aurait des désirs ou des intentions, mais ne saurait pas comment les réaliser. Dans les deux cas, le sujet serait paralysé. Il est évident que de telles dissociations sont impossibles : les croyances factuelles et les pro-attitudes sont unies par une relation de dépendance générique et symétrique. Une dépendance de ce genre peut être admise aussi bien par le tenant d'une conception « humienne » de la motivation que par celui d'une conception « kantienne ». Selon la première conception, l'unique fonction des croyances consiste à *guider* le comportement ; elles ne peuvent jamais le *diriger*. Au niveau le plus fondamental, les buts du sujet sont fixés indépendamment de ses croyances. Selon la conception kantienne, en revanche, les pro-attitudes, ou au moins certaines d'entre elles, sont considérées comme de véritables représentations cognitives (selon lesquelles, par exemple, un état de choses est intrinsèquement valable). Les deux conceptions s'accordent toutefois sur l'intérêt d'établir une certaine distinction entre les attitudes qui dirigent le comportement (des pro-attitudes, motivées ou non par des croyances évaluatives) et celles qui le guident (des croyances instrumentales et des croyances d'orientation)².

Un autre élément du modèle traditionnel concerne la portée *causale* de l'explication de l'action. Les états mentaux cités dans l'explication ont un rôle causal dans l'exécution de l'action, ou du moins correspondent à des états de l'organisme qui jouent un tel rôle. Ceux qui ne souscrivent pas à la thèse, défendue par Donald Davidson (1980 : ch. 1) et rejetée par les wittgensteiniens, selon laquelle les raisons sont des causes, peuvent se mettre d'accord sur l'existence (idéale) d'une certaine congruence, voire d'un isomorphisme, entre le plan des raisons et celui des causes. Même si l'on rejette l'idée que les états mentaux sont eux-mêmes les termes de relations causales, on peut admettre que de telles relations s'établissent entre les *véhicules* (symboliques ou non) de ces états mentaux, et tendent à correspondre (chez le sujet rationnel) à des relations logico-sémantiques entre les *contenus* véhiculés.

² Pour une défense de la thèse selon laquelle les désirs peuvent être immédiatement motivés par des croyances ou jugements évaluatifs, cf. par exemple Nagel (1970 : ch. 5).

Le modèle traditionnel de l'explication de l'action, tel qu'il est présenté ici, est non seulement vague mais très incomplet. Aucune mention n'est faite des différentes espèces de pro-attitudes, et le rôle spécifique de l'intention, en particulier de ce que John Searle (1983) appelle l'*intention en action*, n'est pas évoqué. (Je reviendrai plus bas sur la question de l'intention ou, dans la terminologie retenue ici, de la *tentative*.) Une autre lacune importante concerne le rôle de l'*agent*, et de son implication personnelle dans l'action. Dans le modèle traditionnel, l'action est causée par un certain nombre d'événements psychologiques et physiologiques qui se placent à l'intérieur de l'agent, mais une théorie adéquate de l'action humaine (par opposition au comportement animal) doit rendre compte au minimum du fait que l'agent humain est capable de s'identifier, sur un plan réflexif, aux motivations qui l'animent³.

Le principe de Ramsey : vérité et réussite

Le modèle traditionnel de l'explication de l'action, aussi vague et incomplet soit-il, nous permet déjà de formuler un problème crucial dans la philosophie de l'action. Les événements mentaux cités dans l'explication de l'action jouent deux rôles à première vue très différents. Ils jouent un *rôle causal*, puisqu'ils ont pour effets d'autres événements mentaux du même type, ainsi que des actions intentionnelles. (Si ces relations causales ne concernent pas les états mentaux eux-mêmes, elles s'établissent au moins entre leurs véhicules.) Les mêmes événements jouent également un *rôle sémantique* : ils ont des conditions de vérité (dans le cas des croyances) ou de satisfaction (dans le cas des désirs). On peut les évaluer comme vrais ou faux, corrects ou incorrects, satisfaits ou non. Les rôles causal et sémantique de nos états mentaux sont souvent « en harmonie ». Par exemple, mon désir d'étancher ma soif et ma croyance que la saisie de ce verre placé devant moi est un moyen de réaliser mon désir causent (*ceteris paribus*) une action de saisir le verre, et non pas de plier le genou. Le problème concerne le statut de cette harmonie : est-elle purement contingente ou répond-elle à un principe fondamental qui lie nécessairement les rôles causal et sémantique de nos croyances ?

On trouve chez les pragmatistes une réponse au moins partielle à cette question. Dans son essai classique « Facts and Propositions » (1927), Ramsey met en relation la vérité d'une

³ Par exemple, Frankfurt (1982) revendique l'importance des *désirs de deuxième ordre* (des désirs d'avoir d'autres désirs) dans l'action humaine. Cf. aussi Velleman (1992), qui tente de combler la même lacune dans le modèle traditionnel.

croissance et son « utilité », c'est-à-dire sa capacité à faire réussir les actions (causalement) basées sur elle. C'est ce que j'appellerai le *principe (pragmatiste) de Ramsey* :

(R) La vérité des croyances garantit la réussite des actions.

On peut supposer, au moins provisoirement, qu'une action est réussie lorsque l'agent parvient à ses fins, atteint son but, réalise son intention ou son projet, satisfait son désir ou obtient ce dont il a besoin⁴. Autrement dit, une action est réussie lorsque la pro-attitude qui l'a motivée est satisfaite. Certes, toute action peut faire partie d'un projet plus ou moins vaste ou complexe, et donc être motivée par plusieurs pro-attitudes. La réussite (ou la faillite) d'une action est toujours *relative* à une pro-attitude déterminée de l'agent. Par exemple, je veux tirer au pistolet en appuyant sur la gâchette. Mon action peut être réussie sous la description « appuyer sur la gâchette » mais ratée sous la description « tirer au pistolet » (parce que l'arme n'était pas chargée ou s'est enrayée). En supposant que chaque projet est identifié par une pro-attitude et un ensemble de représentations doxastiques liés par un raisonnement pratique, le principe de Ramsey peut être interprété comme disant que la vérité de ces représentations garantit la satisfaction de la pro-attitude associée.

Le principe de Ramsey peut être formulé aussi bien en termes de vérité qu'en termes de *conditions de vérité*. Non seulement la vérité garantit la réussite des actions, mais les conditions de vérité d'une croyance incluent les conditions de réussite de toute action basée sur elle. Les conditions de vérité de la croyance ne déterminent pas le *résultat* de l'action, qui change selon les buts du sujet. Elles déterminent les conditions réelles qui permettent à l'action de réussir quel que soit le projet en jeu, et ces conditions sont – par définition – invariants⁵.

Tel qu'il est présenté ici, le principe de Ramsey est une condition nécessaire minimale pour que les états mentaux causalement impliqués dans l'action produisent un comportement rationnel. Un ensemble de croyances ne devrait causer une action que si leur vérité collective garantit effectivement la réussite de l'action telle qu'elle est fixée par une pro-attitude du

⁴ C'est généralement la définition des « néo-Ramseyens » ; cf. Mellor (1988), Whyte (1990, 1991) et Papineau (1993).

⁵ Le principe de Ramsey est interprété ici comme disant que la vérité des croyances *implique logiquement* la réussite des actions. Selon un principe plus faible, la vérité des croyances *promeut* la réussite des actions, c'est-à-dire augmente la probabilité de leur réussite. En fait, Ramsey défend une thèse plus radicale, puisqu'il *identifie* les conditions de vérité d'une croyance aux conditions de réussite des actions auxquelles la croyance conduit. Sur le rôle du principe de Ramsey dans la philosophie générale de ce dernier, cf. Engel (1998a).

sujet. C'est donc un principe *normatif* qui établit les conditions idéales de l'harmonie entre les rôles causal et sémantique des états mentaux d'un agent rationnel⁶.

Le principe de Ramsey est-il trivial ?

Le principe de Ramsey peut-il vraiment remplir son office, c'est-à-dire imposer à l'agent rationnel une réconciliation entre les rôles causal et sémantique de ses états mentaux ? Paul Horwich a affirmé que le principe de Ramsey est parfaitement trivial, et que par conséquent, il ne peut jouer aucun rôle normatif substantiel⁷.

L'argument de Horwich est que le principe de Ramsey est une conséquence immédiate de principes formels évidents. Considérons une croyance instrumentale *c* de la forme « A a pour résultat D », où A est une action et D le résultat de cette action. (Je suis ici l'exposé de Horwich qui ignore la référence au contexte et à la croyance d'orientation.) Cette croyance peut se combiner à un désir que D pour motiver effectivement l'action A. Si la croyance est vraie, il n'est guère surprenant que l'action soit réussie, c'est-à-dire que le désir que D soit satisfait : cette implication découle de la proposition selon laquelle la croyance *c* est vraie si et seulement si A a pour résultat D⁸. L'argument peut être étendu aux croyances non-instrumentales qui interviennent dans le raisonnement pratique si l'on suppose que ces croyances ont pour rôle d'*impliquer* des croyances explicitement instrumentales. Par conséquent, si elles sont vraies, les croyances instrumentales impliquées le seront également, et le principe de Ramsey sera à nouveau trivialement satisfait.

On pourrait objecter à l'argument de Horwich que celui-ci ne vaut qu'à condition que le raisonnement pratique ait une forme déductive, ce que certains philosophes de l'action contestent (cf. Davidson, 1980 : chs 2 et 5). Mais cette objection, présentée à ce stade, risque de se retourner immédiatement contre l'objecteur : si la force du raisonnement pratique n'est pas déductive, comment pouvons-nous affirmer que la vérité des croyances qui en constituent les prémisses *implique logiquement* la réussite de l'action ? Si, par exemple, le raisonnement

⁶ La dimension normative du principe de Ramsey est clairement indiquée dans la citation suivante, tirée de Israel et Perry (1993 : 310) : « Un système de croyances *devrait* conduire aux actions qui seront réussies, relativement aux désirs [de l'agent], dans les circonstances qui rendent les croyances vraies » (mes italiques).

⁷ Horwich (1990 : 44-47) présente cet argument surtout contre une définition pragmatiste de la vérité.

⁸ Cette proposition est une instance d'un schéma minimaliste du type « Une croyance exprimée par "*p*" est vraie $\equiv p$ ». (Ce schéma est appelé « schéma-T » en référence à la théorie tarskienne de la vérité.)

pratique a une force inductive, il semble toujours possible que les prémisses soient vraies alors que la conclusion n'est pas une action réussie.

Une autre option consiste à interpréter le principe de Ramsey dans un cadre réductionniste. L'argument de Horwich serait mis en perspective si nous disposions d'une analyse de la satisfaction des désirs qui soit indépendante de la vérité des croyances. Cette analyse fournirait un point d'ancrage au principe de Ramsey, qui pourrait alors jouer un rôle substantiel dans une définition réductionniste, soit de la vérité des croyances, soit de leurs conditions de vérité. Ramsey lui-même ne visait pas une définition pragmatiste de la vérité, mais une analyse pragmatiste du contenu cognitif de nos croyances⁹. L'essence du pragmatisme, selon lui, consiste dans la thèse selon laquelle « la signification d'une phrase doit être définie par référence aux actions auxquelles son assertion conduirait [...] » (1927 : 57). Plusieurs philosophes ont tenté d'élaborer une théorie naturaliste des conditions de satisfaction de certains désirs jugés fondamentaux. Par exemple, ces conditions ont été considérées simplement comme les conditions dans lesquelles le désir « s'éteint », c'est-à-dire cesse (Russell, 1921 ; Whyte, 1991). On a également plaidé pour l'introduction d'éléments téléologiques dans la définition pragmatiste (Papineau, 1993 ; Millikan, 1993).

Je ne vais pas passer en revue les obstacles qui se dressent sur le chemin du réductionnisme, puisque dans le contexte qui est le nôtre, l'argument de Horwich est indépendamment contestable. D'un mot, sa portée est essentiellement limitée : il ne concerne que les cas où la conclusion du raisonnement pratique est déjà considérée comme une action réussie. Or ce qui est « rationalisé » par un raisonnement pratique, c'est ce que le sujet a *tenté* ou *essayé* de faire, et non pas (ou non pas seulement) ce qu'il a réellement accompli. Une tentative malheureuse (une action qui n'a pas abouti) ne cesse pas pour autant d'être rationnelle à la lumière des attitudes et du raisonnement de l'agent.

Le remplacement de l'action réussie par la tentative (réussie ou non¹⁰) dans le rôle de la conclusion d'un raisonnement pratique ne permet pas de répondre immédiatement à l'argument de Horwich. Certes, le principe selon lequel la vérité des croyances impliquées dans un raisonnement pratique garantit la réussite de la *tentative* de l'agent n'est plus trivial,

⁹ Comme Dummett (1978) l'a fait observer il y a un certain temps déjà (en 1959), il faut choisir entre deux options : soit on présuppose la notion de vérité, et on définit les conditions de vérité d'une croyance en termes de conditions de réussite, soit on présuppose le contenu de la croyance (ses conditions de vérité), et on définit sa vérité en termes de réussite. Ramsey a choisi la première option, et défendait une théorie de la vérité-redondance : cf. Engel (1998b : 35-42).

¹⁰ Je m'appuie ici sur l'idée de Hornsby (1980) selon laquelle une tentative, qui correspond à ce que l'agent tente ou essaie de faire, peut être identique à une action réussie, même si dans ce cas, le langage ordinaire n'utiliserait

mais il est *faux*. Dans certains cas, la tentative échoue alors que le raisonnement pratique est irréprochable d'un point de vue logique (aucune erreur de raisonnement n'a été commise), et les croyances qui en constitue les prémisses sont toutes vraies. En particulier, il est possible que les mouvements corporels effectués ne réalisent pas du tout l'action de faire A, mais une simple tentative avortée.

Notons que le principe de Ramsey peut être sauvé en modifiant la croyance instrumentale de manière à y incorporer la *tentative*, et non pas l'action, de faire A. Le raisonnement pratique impliquerait alors les attitudes suivantes :

1. Une pro-attitude à l'égard de D.
2. Une croyance d'orientation à la première personne, selon laquelle S se trouve dans le contexte C.
3. Une croyance instrumentale, selon laquelle *tenter de faire A* est un moyen de parvenir à D dans le contexte C.

Le principe de Ramsey est à nouveau vérifié de manière triviale : la vérité des croyances garantit que ma tentative de faire A aura pour résultat D, ce qui satisfera mon désir et fera réussir mon action.

Cette tentative de sauver le principe de Ramsey a des conséquences apparemment peu plausibles. Elle implique que l'agent qui cherche à saisir le verre se trouvant devant lui croit que le simple fait de *tenter* un mouvement d'approche de son bras aura inévitablement pour résultat la saisie du verre (dans le contexte dans lequel il croit se trouver). Ce qu'il croit, en d'autres termes, c'est qu'il se trouve dans un environnement tellement favorable que sa tentative de saisir le verre ne saurait échouer¹¹. Nous verrons plus tard qu'en dépit des apparences, une conception approuvée peut être défendue pour les actions corporelles simples. Toutefois, au stade où nous en sommes, la suggestion envisagée résout un problème en en soulevant un autre. Le problème ne concerne pas la logique de son raisonnement, qui est hors de cause. Il concerne la *justification* que l'agent peut apporter aux croyances qui en constituent les prémisses. Il n'est pas évident que les hypothèses radicales que l'agent forme sur la nature de son environnement puissent être fondées dans tous les cas. Si elles ne le sont pas, son action, même réussie, ne sera pas raisonnable à la lumière de ses attitudes.

pas le terme « tentative », qui comporte une connotation d'échec.

¹¹ Une croyance analogue concernant la perception serait que l'environnement du sujet est tel qu'il ne produit

L'action située (I) : le rôle de la tentative

Dans un essai important sur l'action, David Israel, John Perry et Syun Tutyia présentent un problème très similaire à celui qui vient d'être formulé, à savoir le « problème du mauvais mouvement » (cf. 1993 : 16). Le problème est que la vérité des croyances d'un raisonnement pratique ne peut pas garantir que le mouvement corporel de l'agent soit approprié à la situation, c'est-à-dire conduise effectivement au résultat visé (tel qu'il est déterminé par la pro-attitude). Le modèle traditionnel de l'action doit être amendé, puisqu'il ignore le rôle crucial joué par le mouvement corporel. Ces auteurs proposent d'introduire dans le raisonnement pratique une nouvelle attitude, précisément celle que j'ai appelé la *tentative*¹² :

1. Une pro-attitude à l'égard de D.
2. Une croyance d'orientation à la première personne, selon laquelle S se trouve dans le contexte C.
3. Une croyance instrumentale, selon laquelle un mouvement corporel de type M est un moyen de parvenir à D dans le contexte C.
4. Une tentative dirigée vers un mouvement corporel de type M.

La croyance instrumentale relève ici en partie d'un savoir-faire. Le plus souvent, il est impossible d'expliquer quel est le mouvement corporel approprié pour obtenir un certain résultat autrement qu'en le *montrant*, ou peut-être en le *mimant* : « Si je fais *ceci* [accompagné de gestes plus ou moins précis], D sera le cas ». Le terme déictique « ceci », qui désigne un certain type de mouvement, ne pourra pas être défini en termes purement discursifs.

Le problème du mauvais mouvement est résolu de la manière suivante : ou bien le sujet se trompe sur le type de mouvement corporel nécessaire pour atteindre son but (sa croyance instrumentale est fausse), ou bien sa tentative est appropriée, c'est-à-dire dirigée vers le bon type de mouvement corporel (sa croyance instrumentale est vraie), mais cause un mouvement particulier qui n'est pas de ce type.

chez celui-ci que des expériences véridiques (par opposition à des illusions).

¹² Je résume les grandes lignes de la théorie de Israel, Perry et Tutyia (1993), qui est en réalité plus complexe (mais les traits passés sous silence ne concernent pas mon argument dans le présent essai). Je fais référence ici au schéma qu'ils appellent « SCR-2 ». Ils parlent de *volitions* là où j'utilise la notion de tentative. On peut parler également d'*intentions en action* (cf. Searle, 1983). Sur l'équivalence entre les volitions et les intentions en

Que devient le principe de Ramsey dans ce nouveau modèle ? A première vue, il n'est plus valable, puisque la vérité de l'ensemble des croyances engagées dans le raisonnement pratique ne garantit pas l'exécution du bon mouvement corporel. Le principe de Ramsey est substantiellement amendé, puisqu'il est requis non seulement que ces croyances soient vraies, mais que le mouvement particulier causé par la tentative soit approprié :

(R') La vérité des croyances *et* le fait que le mouvement corporel effectué est approprié garantissent la réussite de l'action.

Selon le principe R', le fossé qui sépare la vérité des croyances de la réussite de l'action est comblé par l'existence d'un mouvement corporel dont le type est représenté par la tentative. Israel, Perry et Tutyia ne sont pas très explicites sur la nature de la tentative, mais il apparaît que celle-ci a un contenu, et donc des conditions de satisfaction : elle est *dirigée vers* un mouvement corporel (d'un certain type). Dans un autre essai, Israel et Perry (1993) affirment qu'une tentative a un contenu de la forme « Le sujet de la présente tentative soulève la tasse de café devant lui »¹³. Si la vérité des croyances engagées dans le raisonnement pratique ne garantit pas la réussite de l'action telle que son but est fixé par la pro-attitude à l'égard de D, c'est donc que la tentative qui conclut ce raisonnement a des conditions de réussite *autonomes* : elle peut être réussie ou ratée indépendamment de la vérité des croyances et de la validité du raisonnement pratique.

Par exemple, je désire saisir le verre qui est devant moi (D). Je sais que j'y parviendrai si j'effectue le mouvement corporel M – avancer le bras en direction du verre perçu, orienter mes doigts pour préparer sa saisie, etc. Je tente par conséquent de faire le mouvement M. Ma tentative, ici, ne dépend pas du raisonnement que je forme préalablement à elle. Elle a ses propres conditions de réussite. Comme le dit Searle (1983), c'est une intention en action qui n'est pas nécessairement précédée d'une intention préalable. A supposer que mon raisonnement pratique soit valide et que mes croyances soient vraies, la réussite de mon action relativement à D ne dépend que de la réussite *intrinsèque* de ma tentative.

Il subsiste néanmoins un problème qui, à mes yeux, n'est pas entièrement résolu par Israel, Perry et Tutyia, du moins dans l'essai cité. Ce problème peut être présenté sous la forme d'un dilemme. On peut considérer, soit que la tentative est dirigée vers un mouvement

action, cf. Israel et Perry (1993 : 309, note 11).

¹³ Ce contenu est qualifié d'« entièrement opaque », c'est-à-dire (en termes informels) qu'il reflète effectivement

corporel spécifique et détaillé, soit au contraire qu'elle concerne un mouvement général et schématique. La première option n'est pas très plausible pour la raison suivante. La tentative, en tant qu'intention en action, ne précède pas l'action, puisqu'elle est en la partie initiale. Elle précède pourtant le mouvement corporel, puisqu'elle en est la *cause* (et que toute cause précède son effet). Selon la première option, l'agent se représente avec force détails le mouvement corporel avant même sa réalisation. Cela implique pour lui une surcharge cognitive, surtout si le mouvement corporel est sophistiqué et prend du temps¹⁴.

La deuxième option semble donc s'imposer si la tentative est conçue comme précédant immédiatement le mouvement corporel. Par exemple, j'essaie simplement de saisir le verre qui est devant moi ; je n'ai pas besoin de me représenter à l'avance les mouvements spécifiques qui vont être effectués. Le problème, c'est que la réussite de mon action ne dépend pas seulement du fait que le verre est saisi, mais aussi de la *manière spécifique* dont il est saisi. Un nombre indéfini de mouvements corporels possibles ont pour résultat la saisie du verre, mais ils ne correspondent pas tous au « bon déroulement » de mon action, au développement harmonieux de mon bras en direction du verre, de mes doigts qui entourent celui-ci, et ainsi de suite. En d'autres termes, mon action a des conditions *spécifiques* de réussite qui ne sont pas représentées dans la tentative. Le contenu de ma tentative ne peut fixer qu'une condition nécessaire de la réussite de mon action – que le verre soit saisi – mais pas une condition suffisante. Le verre peut être saisi à la suite d'un mouvement corporel qui n'est pas entièrement sous le contrôle de l'agent, de sorte que son action ne sera pas tout à fait réussie¹⁵.

En résumé, plus la spécification du mouvement corporel dans la tentative est détaillée, plus nombreuses et complexes sont les représentations que l'agent doit former dès le commencement de son action. En revanche, plus la spécification est schématique, moins on rend compte des conditions spécifiques de réussite de l'action, de son profil intentionnel à travers le temps.

Pour échapper à l'intellectualisme inhérent à la première option, une solution possible consiste à adopter une forme d'externalisme. Les conditions spécifiques de réussite d'une action sont fixées au moins en partie par l'environnement extérieur à l'agent ; celui-ci n'a pas

le point de vue ou la perspective de l'agent sur son environnement.

¹⁴ Un autre aspect de l'objection de la surcharge cognitive est discuté plus bas.

¹⁵ Bien entendu, les différences qui peuvent exister entre les mouvements corporels ayant le même résultat ne participent pas toutes du profil intentionnel de l'action. Les limites du contrôle intentionnel sont les limites de la perception : je ne peux pas vouloir déplacer mon bras d'une position à une autre dans l'espace si ce déplacement

besoin de se les représenter explicitement. Tout ce que l'on peut exiger, c'est que la tentative cause le mouvement corporel « d'une manière appropriée » (1993 : 24). Cette conception définit un premier sens dans lequel l'action humaine est *située*. Elle est située parce que l'agent qui souhaite la réussite ou le « bon déroulement » de son action doit compter en définitive sur la collaboration bienveillante du monde, ou de Mère Nature.

Dans les deux sections suivantes, je vais tenter de montrer que le modèle de l'explication de l'action présenté par Israel, Perry et Tutyia est insuffisant. Lorsque le rôle de la tentative aura été précisé, nous verrons que l'action n'est pas située au sens qui vient d'être proposé. Je ne plaide pas pour autant pour un retour au modèle traditionnel, qui ignore à ses dépens la contribution significative du mouvement corporel. Au contraire, je tenterai de « re-situer » l'action, c'est-à-dire de montrer qu'elle est située en un autre sens, qui rend mieux compte de la spécificité de l'action humaine. C'est dans ce nouveau cadre qu'une version du principe de Ramsey sera invoquée.

La structure des actions simples

Essayons de poser à nouveaux frais le problème du mouvement corporel. Comme les néo-Ramseyens, j'ai supposé jusqu'ici que le principe du philosophe de Cambridge concerne les représentations qui jouent le rôle de *prémises* d'un raisonnement pratique. J'aimerais à présent explorer la possibilité que ce principe concerne également les représentations directement impliquées dans l'action corporelle simple – dans la *conclusion* d'un éventuel raisonnement pratique.

Considérons une action (apparemment) simple, c'est-à-dire une action que je ne fais pas *en* faisant autre chose. Elle engage à l'évidence des représentations qui la *guident* et la *contrôlent* jusqu'à son terme, du moins si elle étendue dans le temps. Lorsque je cherche à saisir le verre qui se trouve devant moi, ma tentative est intrinsèquement fondée sur un ensemble de représentations concernant la position du verre, sa situation par rapport à moi et à ma main, les différents parcours possibles jusqu'à la cible, etc. Ces représentations font partie de ma perception globale de la situation dans laquelle mon action prend place. Elles contribuent essentiellement à la phénoménologie de l'action ; elles sont donc *conscientes*, même si elles relèvent normalement de la périphérie de mon champ de conscience. Certaines

n'est pas (en principe) perceptible.

d'entre elles sont « causalement indexicales » au sens de John Campbell (1994). Les représentations causalement indexicales sont des espèces de représentations indexicales, c'est-à-dire des représentations dont la référence varie en fonction du contexte. Dans le cas précis, le contexte inclut les pouvoirs causaux de l'agent, ce qu'il est capable de faire dans l'environnement dans lequel il évolue. Les représentations causalement indexicales représentent des aspects de l'environnement comme ayant des implications spécifiques pour l'action du sujet. Par exemple, une certaine forme est immédiatement représentée non seulement comme un triangle, mais aussi comme « saisissable-entre-le-pouce-et-l'index » ou comme « atteignable-par-tels-et-tels-mouvements ». Les traits d'union indiquent que la propriété de l'objet est souvent représentée par un concept simple, que le sujet n'a pas besoin de faire correspondre à une description articulée. Suivant Pacherie (à paraître), je qualifierai ces représentations de *dynamiques* (parce qu'elles changent au cours de l'action) et de *relationnelles* (parce qu'elles portent sur des relations entre le corps en action et la cible)¹⁶.

Pour simplifier l'exposé, je vais supposer que les représentations engagées dans l'action simple ont des conditions de *vérité*, et donc qu'elles ont un contenu conceptuel (typiquement indexical). Cette supposition n'est pas essentielle à mon propos. Il suffit de considérer que ce sont des attitudes cognitives *analogues* à des croyances. (C'est le minimum requis pour qu'elles fassent éventuellement partie du domaine d'application du principe de Ramsey.) Peut-être est-il préférable de parler de « proto-croyances », pour en signaler le caractère non-conceptuel, ou de « présentations », pour mettre l'accent sur le fait qu'elles autorisent un accès direct, transparent à l'environnement (égocentrique) de l'agent¹⁷.

Les représentations dynamiques et relationnelles ne sont pas les seules attitudes cognitives en jeu dans mon action de saisir le verre. Celle-ci a également une dimension téléologique ; elle *visé* un état de choses futur et dépend par conséquent d'une pro-attitude qui fixe (au moins partiellement) le but immédiat de l'action¹⁸. Certes, mon action peut être indirectement motivée par d'autres pro-attitudes : par exemple, je peux avoir décidé de saisir ce verre pour éteindre ma soif. Mais dans tous les cas d'action dirigée vers un but (et donc

¹⁶ Dans ce paragraphe, je suis redevable à Elisabeth Pacherie (à paraître), qui plaide de manière convaincante pour un rapprochement entre l'analyse searlienne des intentions en action et la théorie cognitive de l'action de Marc Jeannerod. Pacherie affirme que ces intentions ont un contenu non-conceptuel qui n'est pas normalement conscient.

¹⁷ Sur la notion de proto-croyance (ou proto-pensée), cf. Dummett (1991) et Bermúdez (1998). Comme le fait observer Bermúdez (1998 : 119), une particularité des proto-croyances concerne l'absence de différence, sur le plan non-conceptuel, entre saisir leur contenu et le tenir pour vrai (ou correct), alors que cette différence est essentielle dans le cas des pensées conceptuelles.

explicable en termes téléologiques), il doit y avoir une pro-attitude fondamentale qui motive immédiatement l'action. Comment représenter cette pro-attitude, interne à mon action corporelle de saisir le verre ?

L'*atomisme volitif* tente de répondre à cette question. Selon cette conception, des pro-attitudes différentes interviennent à chaque instant de la réalisation d'une action. J'avance un peu mon bras, et je forme immédiatement une nouvelle pro-attitude, qui vise le fait de l'avancer davantage dans la même direction, ou peut-être dans une direction un peu différente si je dois corriger une erreur de trajectoire. Pour autant qu'elle soit étendue dans le temps, l'action apparemment la plus simple engage en réalité un nombre indéfini d'atomes volitifs, c'est-à-dire de micro-actions chargées de contrôler les aspects les plus infimes du mouvement corporel.

L'atomisme volitif, on s'en doute, n'est pas une conception très prisée par les philosophes de l'action. Il est pourtant utile d'en mettre clairement en évidence les difficultés, et de s'en servir comme d'un repoussoir. Hormis le fait qu'il est contre-intuitif de dépeindre l'agent comme l'auteur de pro-attitudes distinctes à chaque instant de son action, l'atomisme volitif soulève un dilemme fondamental. Considérons un atome volitif particulier. Sans doute, si cet atome est une action à part entière, celle-ci doit être motivée par quelque pro-attitude. Or on peut se poser la question de savoir si elle concerne le futur ou le présent. Si elle est dirigée vers le futur, même proche, la réalisation de l'action n'est pas instantanée ; elle prend du temps. Il n'y a donc pas d'atomes volitifs à proprement parler. Mais alors, si la notion d'une action simple étendue dans le temps est légitimée à ce niveau, pourquoi ne le serait-elle pas à celui, plus englobant, de la saisie du verre ? L'autre possibilité est que la pro-attitude interne à une action atomique concerne le présent. Mais dans ce cas, comment pourrait-elle être une pro-attitude *motivante* ? Comment puis-je *vouloir* quelque chose qui est représenté *dans le contenu même de ma volition* comme étant déjà le cas ?

Même si l'atomisme volitif mérite une discussion plus approfondie¹⁹, je me contenterai ici de lui opposer une conception plus intuitive de l'action simple. Selon cette

¹⁸ Il est essentiel que ce but puisse être mentionné même s'il n'est pas atteint. Dans ce cas, l'action a échoué mais peut quand même recevoir une explication téléologique.

¹⁹ Par exemple, il faudrait évaluer la théorie de la volition défendue par Ginet (1990), qui se démarque de l'atomisme volitif d'une façon particulière. Cet auteur pense qu'il existe un acte *sui generis* de volition dont le contenu concerne le présent immédiat – l'effort corporel dépensé à un moment donné. Ginet insiste sur le fait qu'une volition n'est pas une pro-attitude, précisément parce qu'elle n'est pas dirigée vers le futur. En fait, ce qu'il appelle un acte de volition est *logiquement indépendant* d'une pro-attitude. Pour ma part, je trouve inintelligible l'idée d'un pur exercice de la volonté, nullement motivé par une pro-attitude dirigée vers le futur. J'ai critiqué l'atomisme volitif dans un essai antérieur, Dokic (1992).

conception, mon action de saisir le verre est réellement simple, au sens où elle n'est pas composée d'autres actions plus élémentaires. L'action est certes dirigée vers un but, mais celui-ci est unique et fixé une fois pour toutes, du moins lorsque l'action est menée normalement à son terme. En saisissant le verre, je ne suis pas en train de changer ou d'ajuster mes *pro-attitudes* à tout instant ; normalement, je ne réalise qu'une seule action, celle de saisir le verre qui se trouve devant moi. (Je n'exclus pas que cette action puisse être redécrite autrement, en particulier si elle fait partie d'un plan plus général.) Celui qui rejette l'atomisme volitif peut reconnaître l'existence d'une compensation continue du mouvement du bras, mais n'a pas besoin d'affirmer que cette compensation introduit de nouvelles pro-attitudes, ou qu'elle implique un changement dans le contenu de la pro-attitude initiale. Une seule pro-attitude, avec un contenu constant, suffit à motiver l'ensemble de l'action jusqu'à son terme.

On peut donc décomposer la plupart des actions simples étendues dans le temps en deux éléments : d'une part, une pro-attitude « en action » qui motive l'action de bout en bout ; d'autre part, un ensemble de représentations dynamiques et relationnelles qui guident l'action jusqu'à son terme et qui rendent possible l'ajustement du mouvement aux circonstances changeantes. Il est important de noter que ces attitudes sont internes à l'action, et ne jouent pas le rôle de prémisses d'un raisonnement pratique. Premièrement, un tel raisonnement n'est pas préalable à l'action, puisqu'il est impossible (ou très contraignant) de prévoir l'ensemble des ajustements possibles nécessaires au bon déroulement de l'action. En second lieu, on ne voit pas très bien quelle pourrait être la *conclusion* du raisonnement (certainement pas une *autre* action). Il faut donc admettre que les actions peuvent impliquer des représentations internes qu'il est malaisé de considérer comme les prémisses d'un raisonnement pratique. Si les attitudes d'un agent peuvent s'organiser en raisonnement pratique, elles peuvent également s'organiser selon un principe différent, c'est-à-dire de manière à réaliser une action simple, relativement autonome par rapport au raisonnement pratique²⁰.

Les conditions de réussite de l'action

Le contenu de la pro-attitude interne à mon action de saisir le verre a été formulé simplement comme « que je saisisse ce verre ». Il ne contient qu'une description schématique du

²⁰ Je laisse ouverte dans cet essai la question de savoir si une action complexe, qui implique plusieurs actions coordonnées entre elles, nécessite dans tous les cas un raisonnement pratique.

mouvement corporel. Par ailleurs, mon action est simple au sens où je ne saisis pas le verre *en faisant autre chose*, par exemple un mouvement corporel spécifique. (Par contre, si mon action fait partie d'un plan plus général, je peux faire autre chose, par exemple étancher ma soif, en saisissant le verre.) Certes, des circonstances particulières peuvent exiger que je forme l'intention explicite, non seulement de saisir le verre, mais de le saisir d'une certaine manière, plus ou moins déterminée. Dans ce cas, la pro-attitude interne à ma tentative sera effectivement dirigée vers un mouvement corporel plus spécifique. Mais il est important de se rendre compte que le mouvement corporel n'a pas *besoin* d'être représenté (autrement que de manière schématique) dans la pro-attitude.

Comment résoudre alors le problème des conditions *spécifiques* de réussite de l'action, soulevé à propos du modèle proposé par Israel, Perry et Tutyia ? Si la pro-attitude interne à mon action de saisir le verre ne mentionne qu'un type général de mouvement corporel, elle ne pourra établir qu'une condition nécessaire de la réussite complète de mon action. Les autres conditions de réussite déterminent le « bon déroulement » du mouvement corporel jusqu'au résultat visé (le verre saisi), mais qu'ont-elles à voir avec la psychologie de l'agent ?

C'est ici que le principe de Ramsey entre à nouveau en scène. Une conception saine de l'action simple reconnaît que celle-ci engage au plus deux types d'attitudes *cognitives*, c'est-à-dire douées de contenu : une pro-attitude constante et un ensemble de représentations dynamiques et relationnelles. Or selon une application possible du principe de Ramsey, la vérité de ces représentations garantit la réussite spécifique de l'action – quels que soient les aspects non représentés de la situation. Au minimum, l'action repose sur un processus *non-cognitif* dont la fonction est de sélectionner et de susciter des représentations dont la vérité assure son déroulement normal, c'est-à-dire sous le contrôle de l'agent, jusqu'à la satisfaction de la pro-attitude.

Je précise qu'il n'est pas question de *tirer* du principe de Ramsey une définition substantielle de l'action contrôlée. Au contraire, je suppose l'existence d'un ensemble donné de représentations, fixé par la structure non-cognitive, pour ainsi dire, de chaque action humaine. Le principe de Ramsey se présente plutôt comme une *contrainte* sur la description adéquate de cette structure. La contrainte est que les représentations sélectionnées doivent être celles dont la vérité garantit la réussite spécifique de l'action, c'est-à-dire son déroulement normal qui aboutit à la satisfaction de la pro-attitude en action.

De ce point de vue, il y a bien une relation interne entre la vérité des représentations dynamiques et relationnelles et la réussite de l'action particulière. Idéalement, lorsque ces

représentations sont organisées (avec la pro-attitude) de manière à constituer une action simple, leur vérité collective n'est pas compatible avec l'échec de l'action. Dans le cas d'une action corporelle simple comme la saisie d'un verre placé devant soi, il est difficile de se convaincre que la vérité des représentations concernant le corps en action, la cible et les parcours possibles vers celle-ci, maintenue tout au long de l'action, est compatible avec la faillite de celle-ci. Lorsque la vérité des représentations n'implique pas la réussite de l'action, c'est l'organisation des attitudes concernées qui est à blâmer. L'action n'est pas entièrement contrôlée, puisque certaines représentations pertinentes pour la réussite de l'action ont été omises ou négligées.

Le modèle proposé par Israel, Perry et Tutyia exige que l'agent se représente *dès le commencement de l'action* le type de mouvement corporel à effectuer²¹ et qu'*en même temps* l'existence d'un mouvement de ce type garantisse (avec la vérité des croyances) la réussite de l'action. En fait, aucune représentation préalable au mouvement n'est suffisamment spécifique pour fixer les conditions de réussite de l'action, qui ne sont effectivement connues qu'au terme de celle-ci. La morale de cette histoire n'est pas que les conditions de réussite de l'action sont fixées en partie par des facteurs externes qui ne sont pas représentés par le sujet. Elle est plutôt que les représentations dynamiques et relationnelles dont dépend l'action jusqu'à son terme ne doivent pas être considérées comme les prémisses d'un raisonnement pratique attribuable à l'agent. Même si l'agent ne se représente pas à l'avance tous les aspects du mouvement corporel qu'il s'apprête à effectuer, la réussite de l'action sera fixée par sa représentation générale de la situation.

²¹ En fait, le mouvement à effectuer est représenté deux fois par l'agent : la première fois dans l'antécédent de la croyance instrumentale, et la deuxième dans la tentative (en tant qu'elle contient une représentation du résultat visé). Il en va autrement, bien sûr, lorsque la tentative correspond à une action spontanée, c'est-à-dire une action qui n'est pas la conclusion d'un raisonnement pratique préalable ; dans ce cas, le mouvement à effectuer n'est représenté qu'une fois.

L'action située (II) : l'objection de la surcharge cognitive

J'ai mentionné plus haut un sens possible dans lequel l'action simple est située, lorsque ses conditions spécifiques de réussite ne sont pas explicitement représentées par l'agent. Si l'action est située en ce sens, le principe de Ramsey n'est pas valable, puisque certaines des conditions de réussite de l'action sont déterminées directement par des aspects de l'environnement ; *a fortiori*, elles ne sont pas déterminées par des croyances ou des proto-croyances de l'agent. Une autre conception de l'action simple a été proposée, dans laquelle les conditions spécifiques de réussite sont explicitement reflétées par des représentations (en principe) conscientes de l'agent. Ces représentations ne sont pas préalables au mouvement corporel, puisqu'elles le guident jusqu'à son terme. Elles sont internes à l'action, comme la pro-attitude qui motive immédiatement celle-ci. Le principe de Ramsey joue un rôle significatif dans l'organisation de ces attitudes, qui est différente de celle d'un raisonnement pratique.

Il y a un deuxième sens possible dans lequel l'action est située, également incompatible avec le principe de Ramsey. Ce principe a pour conséquence (par contraposition) que chaque échec possible de l'action doit pouvoir être ramené à quelque croyance fautive de l'agent. Cette exigence semble à première vue beaucoup trop forte. Comme le dit Perry, qui formule cette objection, « il est fort peu réaliste de supposer que le contenu de nos croyances fixe toutes les circonstances pertinentes pour la réussite de notre action » (1993 : 202)²². Le principe de Ramsey impose à l'agent une « surcharge cognitive » inacceptable. Il est plus raisonnable de supposer que le principe ne s'applique que relativement à un contexte, et pas de manière inconditionnelle :

Les agents sont adaptés (*attuned*) [...] à une gamme limitée d'environnements, et leur dispositif cognitif est habitué à recueillir et à emmagasiner des informations relatives à des facteurs qui varient dans ces limites. Tout ce que l'on est en droit d'exiger d'un complexe motivant [c'est-à-dire de l'ensemble des attitudes (croyances, pro-attitude, tentative) qui motivent l'action], c'est que dans cette gamme, la vérité des croyances [...] garantit la réussite. Les agents agissent conformément aux uniformités qui définissent l'environnement auquel ils sont adaptés ; ces faits *se reflètent* dans la manière dont ces agents sont assemblés sur le plan physique et cognitif. Mais ils ne

sont pas explicitement représentés (ou n'ont pas besoin de l'être) (Israel, Perry et Tutyia, 1993 : 7).

Toute action située au premier sens l'est également au second. Si ses conditions spécifiques de réussite ne sont pas toutes représentées au niveau de la tentative, l'action peut ne pas être entièrement réussie même si la pro-attitude interne est satisfaite. Il y a des échecs pour ainsi dire « locaux » qui ne pourront pas être expliqués par des croyances fausses de l'agent. Par contre, une action située au second sens ne l'est pas forcément au premier. Même si les conditions spécifiques de l'action sont toutes représentées au commencement de l'action, il est possible que la pro-attitude interne ne soit pas satisfaite, alors qu'aucune croyance fautive n'explique cet échec. Le deuxième sens concerne non seulement les échecs locaux de l'action, mais ses échecs « globaux », c'est-à-dire les cas où l'agent ne parvient même pas au résultat visé par sa tentative.

Considérons un exemple de surcharge cognitive qui, selon l'objection envisagée, résulte de l'application inconditionnelle du principe de Ramsey. J'ai soif. J'entre dans la cuisine avec l'intention de me servir une boisson fraîche dans le réfrigérateur. Isolons le projet « ouvrir la porte du réfrigérateur » dans mon plan général d'action. Supposons que mon projet échoue parce que la porte du réfrigérateur est grippée par la rouille. Selon le principe de Ramsey, j'ai agi à partir de la croyance (implicite ?) que la porte n'était pas grippée par la rouille. C'est cette croyance fautive qui explique en l'occurrence la faillite de mon action.

Certes, il n'est pas très plausible de supposer que mon projet impliquait une croyance relative à la rouille. De manière générale, on ne peut pas raisonnablement exiger de l'agent qu'il prévienne tous les obstacles qui peuvent se mettre en travers de sa route. On pourrait rétorquer qu'il agit dans tous les cas à partir d'une croyance générale de la forme « Tout est normal », mais on ne voit pas très bien quel est le contenu exact de cette croyance. Le principe de Ramsey est faux parce que l'agent humain n'est pas omniscient (ou plutôt « omnicroyant ») : il ne peut pas se représenter à l'avance toutes les situations possibles dans lesquelles son action « tourne mal ». En supposant que le fossé qui sépare l'action de la satisfaction du désir (ou d'une autre pro-attitude) est comblé par l'état cognitif de l'agent, on lui attribue des croyances qu'il n'a pas, et peut-être qu'il ne peut pas avoir. Au mieux, il faut relativiser le principe aux circonstances.

²² Cf. aussi Israel, Perry et Tutyia (1993 : 6) et Brandom (1994).

L'objection de la surcharge cognitive me paraît très exagérée. Il n'est pas évident que le principe de Ramsey implique l'attribution à l'agent d'une croyance spécifique relative à chaque échec possible de son action. Dans l'exemple ci-dessus, je n'ai effectivement pas agi à partir de la croyance que la porte du réfrigérateur était grippée par la rouille. Par contre, il n'y a rien d'absurde à supposer que j'ai agi à partir de la croyance instrumentale qu'une suite déterminée de mouvements corporels (tendre la main, saisir la poignée de la porte, la tirer vers moi – ces mouvements n'ont pas besoin d'être représentés de manière détaillée) était, dans le cas précis, un *moyen réellement efficace* d'ouvrir la porte. C'est la fausseté de cette croyance qui explique l'échec de mon action.

L'invocation d'une croyance instrumentale comme « Si tels et tels mouvements sont effectués, la porte s'ouvrira » n'est pas gratuite, motivée seulement par une défense partisane du principe de Ramsey. Cette croyance est *justifiée* par ma perception générale de la situation ; plus précisément, elle est justifiée par le fait que la porte m'apparaît comme *ouvrable*. La représentation causalement indexicale « Cette porte est ouvrable-de-telle-et-telle-manière » concerne une *affordance* particulière de la porte²³. Je me dirige vers le réfrigérateur parce que la distance qui m'en sépare m'apparaît comme *praticable* ; je tends la main parce que le verre m'apparaît comme *atteignable-de-cette-manière*, et ainsi de suite. Dans certains cas²⁴, ces apparences sont illusoires : la distance n'est pas praticable, car la nature glissante du sol m'empêche de parvenir jusqu'au réfrigérateur, et le verre n'est pas atteignable de la manière représentée, car je chausse (sans le savoir) des lunettes déformantes. C'est le caractère non-véridique de ces présentations perceptives qui explique le cas échéant l'échec de mes actions. Dans la plupart des cas, ma perception globale de la situation inclut un ensemble de représentations causalement indexicales qui justifient des croyances instrumentales. Même lorsque l'agent ne forme pas explicitement de telles croyances, l'action est guidée par des représentations de ce genre. Comme le dit clairement Bermúdez (1998 : 118), « dire que les affordances sont directement perçues revient précisément à dire que des relations instrumentales peuvent figurer dans le contenu de la perception ».

Il y a une différence cruciale entre les croyances explicitement instrumentales qui constituent les prémisses du raisonnement pratique et les représentations causalement

²³ au sens de Gibson (1979 : 21) : « Les *affordances* de l'environnement sont ce qu'il *offre* à l'animal, ce qu'il lui octroie ou fournit, pour le meilleur ou pour le pire [...]. J'entends par [affordance] quelque chose qui se réfère à la fois à l'environnement et à l'animal d'une manière qui n'est rendue par aucun terme existant. L'affordance implique la complémentarité de l'animal et de l'environnement ».

indexicales (et implicitement instrumentales) engagées dans l'action, c'est-à-dire dans la *conclusion* d'un éventuel raisonnement pratique. Supposons que je désire que A. Il peut être raisonnable de faire B à partir d'une croyance instrumentale relativement faible, du type « Si je fais B, il est assez probable que A ». Dans ce cas, le raisonnement pratique n'est pas déductif, et l'action implique une certaine prise de risque, au sens où la vérité des croyances n'implique pas logiquement la réussite de l'action, même correctement exécutée²⁵. Mais considérons les représentations perceptives internes à l'action, qui ne sont donc pas les prémisses d'un raisonnement pratique. J'ai affirmé que certaines de ces représentations, à savoir celles qui concernent des affordances, justifient des croyances instrumentales. Elles jouent dans l'action un rôle analogue à celui des croyances instrumentales dans le raisonnement pratique. Or il est possible de soutenir que ces affordances justifient des croyances instrumentales *fortes*, non probabilistes. La notion même d'affordance concerne des informations sur les possibilités *réelles* d'action et de réaction de la part du sujet. La porte m'apparaît comme atteignable-d'une-certaine-manière, et si elle n'est pas effectivement atteignable de cette manière, ma surprise signale la présence d'une illusion, ou d'une mésinformation. Si les affordances justifient des croyances instrumentales, il s'agit le plus souvent de croyances du type « Si B, alors A », et non pas des croyances du type « Si B, alors probablement A ». En fait, la perception d'une affordance justifie non seulement une croyance instrumentale forte relative à un contexte, mais également et simultanément la croyance d'orientation que je m'y trouve actuellement.

Ce point confirme un aspect important de la différence entre la pro-attitude interne à l'intention (en particulier l'intention en action) et les autres pro-attitudes. Je peux désirer que *p* sans avoir d'idée précise sur la manière de garantir la vérité de *p*. Parfois, je n'en ai pas la moindre idée, comme dans le cas de mon désir de remonter le temps. Par contre, l'intention que *p* semble être nécessairement fondée sur la représentation que *p* est à *ma portée*, que cet état de choses est réalisable, dans le contexte dans lequel je me place, d'une manière tout à fait déterminée (mais pas forcément unique)²⁶.

²⁴ Pas dans tous les cas, du moins si l'illusion d'une affordance n'est possible qu'à condition qu'un nombre non-négligeable d'autres expériences de la même affordance ont été véridiques.

²⁵ Pour Davidson, toute action qui est la conclusion d'un raisonnement pratique implique une prise de risque en ce sens. Selon lui, la conclusion d'un raisonnement pratique est un jugement *inconditionnel*, selon lequel une action particulière est valable. Ce jugement n'est pas *déduit* des prémisses du raisonnement pratique ; il est *détaché* de la conclusion intermédiaire selon laquelle une action d'un certain type est valable « tout bien considéré ».

²⁶ Je n'exclus pas la possibilité que le sujet fasse parfois l'expérience de conflits entre plusieurs affordances, ou entre des affordances et des croyances instrumentales explicites.

Une intention en action est nécessairement fondée sur deux types de représentations. Premièrement, je perçois des affordances qui guident à tout moment le déroulement de mon action. Deuxièmement, je perçois le mouvement effectué lui-même jusqu'à son terme. Le principe de Ramsey affirme que ces présentations perceptives (lorsqu'elles ne sont pas des illusions) comblent le fossé entre mon action et la réalisation de l'intention. On peut considérer qu'elles contribuent aux conditions spécifiques de réussite de l'action parce qu'elles n'ont pas besoin d'être fixées une fois pour toutes au commencement de l'action, contrairement aux prémisses d'un raisonnement pratique.

Le contenu d'une intention en action est-il sui-référentiel ?

Les partisans de l'action située considèrent typiquement que l'application inconditionnelle du principe de Ramsey conduit à une forme d'intellectualisme. J'ai déjà essayé de lever un certain nombre de leurs objections. Pour terminer, j'aimerais montrer que loin d'être intellectualiste, ce principe autorise une analyse qui, contrairement à d'autres conceptions possibles, ne requiert pas l'attribution à l'agent d'attitudes cognitives complexes.

Revenons à la thèse selon laquelle le contenu d'une pro-attitude en action peut être exprimé par une formule du type « que je saisisse ce verre »²⁷. Comme nous l'avons vu, cette thèse implique que la pro-attitude ne fixe que partiellement les conditions de réussite de l'action, ce qui pose immédiatement le problème de savoir comment les autres conditions de réussite sont fixées. On pourrait objecter que ce problème disparaît lorsqu'on se rend compte que le contenu de la pro-attitude est plus complexe qu'il n'y paraît. Considérons la notion d'intention en action définie par John Searle (1983). L'intention en action est censée déterminer l'ensemble des conditions intrinsèques de réussite d'une action particulière, qu'elle soit précédée ou non par une intention préalable (ou par un raisonnement pratique). Son contenu peut être spécifié de la manière suivante :

Intention en action (qu'il y ait un mouvement corporel de saisir ce verre qui résulte de
cette intention en action)

²⁷ Précisons que « ce verre » exprime ici un mode de présentation fondé sur la perception : la cible doit être présentée *comme un verre* dans le champ perceptif de l'agent. Dans le cas contraire, l'action de saisir un verre pourrait échouer alors que toutes les représentations internes à l'action sont vraies ; par exemple, il s'agissait non pas d'un verre, mais d'un gobelet en plastique transparent.

Cette spécification est grossière puisque le contenu véritable de l'intention est beaucoup plus déterminé : il représente la vitesse, la direction et l'allure spécifiques du mouvement corporel (1983 : 93). Le contenu de l'intention en action est « sui-référentiel » au sens où il désigne de manière réflexive l'intention même dont il est le contenu. Enfin, le verbe « résulter » est interprété de telle manière que le contenu de l'intention en action fixe entièrement les conditions de réussite de l'action : l'action est réussie *si et seulement si* le contenu est vrai.

La théorie de Searle est-elle préférable à la conception esquissée ici ? Pour répondre à cette question, il faut distinguer deux interprétations possibles de son analyse. Selon la première interprétation, l'intention en action n'est autre que la pro-attitude interne à l'action, qui détermine le *but* de celle-ci et qui permet donc d'en donner une explication téléologique. Cette interprétation présente toutefois deux difficultés. La première concerne le degré de détermination de l'intention. L'intention est censée déterminer les conditions *spécifiques* de réussite de l'action, et pourtant ces conditions ne sont établies qu'au terme du mouvement corporel. Il est tentant, à ce stade, de supposer que le contenu de l'intention *change pendant le déroulement de l'action*. Il faut résister à cette tentation qui, nous l'avons vu, conduit tout droit à l'atomisme volitif²⁸.

La deuxième difficulté concerne l'intellectualisme qui résulte de l'assimilation de l'intention en action à une pro-attitude²⁹. Il semble en effet que selon cette interprétation, l'attribution d'une action spontanée simple suppose l'attribution à l'agent d'une attitude cognitive relativement sophistiquée. Cette attitude comporte en effet une référence directe à un état mental particulier (l'attitude elle-même), ce qui semble requérir la capacité évoluée de former des représentations réflexives. Une difficulté analogue surgit si l'on suppose que le contenu de la pro-attitude en action est en réalité de la forme « que *ceci* soit une action de ma part de faire A », où « ceci » désigne l'action même dont la pro-attitude fait partie.

Searle, on le sait, a vivement réagi contre l'accusation d'intellectualisme dirigée contre sa théorie (cf. 1991). Mais au lieu d'examiner sa réponse, qui n'a pas convaincu ses détracteurs, tournons-nous vers la deuxième interprétation. Ce que Searle appelle « intention

²⁸ Je rappelle que nous nous limitons ici aux actions simples, dont aucune partie propre n'est elle-même une action.

²⁹ C'est sans doute une interprétation de ce genre qui a fait dire à certains philosophes que la théorie de Searle était indûment intellectualiste ; cf. par exemple les essais de Burge et de McDowell dans LePore et van Gulick (1991).

en action » peut être considéré comme une description théorique de l'ensemble des conditions dans lesquelles l'action est réussie. L'intention en action n'est pas elle-même une attitude cognitive *sui generis*. Les seules attitudes cognitives réellement impliquées dans l'action sont une pro-attitude et un ensemble de représentations dynamiques et relationnelles. Ces attitudes sont internes ou intrinsèques à l'action. Lorsque celle-ci se déroule normalement, elles fixent *entièrement* les conditions de réussite de l'action, de sorte que lorsqu'elles sont toutes satisfaites, la description réflexive de Searle (« qu'il y ait un mouvement corporel de saisir ce verre qui résulte de cette intention en action ») est vérifiée.

La deuxième interprétation présente l'avantage de rendre compte des intuitions searliennes relatives aux conditions de réussite de l'action, en échappant clairement au procès d'intellectualisme. Ce procès n'a pas lieu d'être puisque l'imputation à l'agent d'une action spontanée simple ne requiert pas l'attribution d'une attitude réflexive. Par ailleurs, cette interprétation respecte le principe internaliste selon lequel les conditions de réussite d'une action doivent être reflétées par des attitudes cognitives de l'agent. Même si l'action a une structure non-cognitive dont la fonction est de produire un mouvement corporel approprié, c'est aussi un événement intentionnel, doué de conditions spécifiques de satisfaction, et il est nécessaire que celles-ci soient représentées au niveau personnel. Il va sans dire que la *réussite* de l'action dépend de facteurs externes à l'agent, mais ce qui *compte* comme une action réussie ou non doit lui être cognitivement accessible.

L'action re-située : le lieu de la contingence

Comme nous l'avons vu, l'action peut être dite située en deux sens, étroitement liés. Premièrement, les détails du suivi du mouvement corporel peuvent être laissés aux circonstances extérieures à la psychologie de l'agent, pour éviter d'avoir à les représenter explicitement au commencement de l'action. Deuxièmement, la vérité des croyances ne conduit à la réussite de l'action que dans un ensemble limité de circonstances, du moins si l'on rejette la thèse selon laquelle chaque échec possible de l'action doit pouvoir être ramené à une croyance fautive de l'agent. Certes, les attitudes psychologiques qui motivent l'action dépendent également des circonstances, d'une manière que la philosophie de l'esprit, et notamment la théorie de l'indexicalité, ont amplement décrite. Mais les circonstances dont dépend l'action, selon l'un ou l'autre des deux sens pertinents, ne sont pas les mêmes que

celles dont dépendent les croyances et les désirs. L'explication de l'action contient une *double relativité aux circonstances* : l'une correspond aux attitudes qui motivent l'action, et l'autre à l'action elle-même (Perry, 1993). La bienveillance de Mère Nature assure la convergence (contingente) entre ces deux types de circonstances. De ce point de vue, c'est une sorte de miracle cognitif que nos actions soient raisonnables à la lumière des états mentaux qui les causent.

Dans cet essai, j'ai tenté de mettre en perspective ces thèses de l'action située, en montrant notamment comme des attitudes psychologiques pouvaient être internes à une action simple en s'organisant selon un principe différent de celui du raisonnement pratique. Selon l'analyse que j'ai esquissée, Mère Nature n'a pas seulement veillé à combler le fossé entre la vérité de nos croyances et la réussite de nos actions. Elle nous a surtout offert la possibilité de changer réellement le monde, en nous autorisant le contrôle intentionnel de l'action jusqu'à son terme. Dans un autre contexte, David Wiggins a souligné « le rôle absolument fondationnel, dans tout ce qui relève de l'esprit, de vérités qui jouent un rôle conceptuel organisateur et qui reposent néanmoins sur le contingence » (1993 : 351). L'action intentionnelle repose en effet sur un socle contingent, mais plusieurs conceptions de la nature de cette contingence sont possibles. Dans l'analyse proposée, l'action est située parce qu'elle engage des présentations égocentriques (ou plus généralement anthropocentriques), qui ne sont possibles que dans un environnement suffisamment riche et stable pour que l'agent ait pu s'y adapter. Leur caractère hautement contextuel est le prix à payer pour rendre compte d'un trait important de l'action humaine par opposition au comportement animal, à savoir la convergence normative entre la vérité de ces représentations et la réussite des actions. Si un tel pont n'est pas jeté entre la vérité de nos croyances et la réussite de nos actions, il n'est pas évident que l'agent puisse être littéralement dit « changer le monde ». Malgré toute la bienveillance de Mère Nature, il pourra dire au mieux (avec étonnement) « Ça a marché », et non pas (avec fierté) « Je l'ai fait ».

REFERENCES

- Bermúdez, J. L., 1998, *The Paradox of Self-Consciousness*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.
Brandson, R. B., 1994, « Unsuccessful Semantics », *Analysis* 54.3, pp. 175-178.
Campbell, J., 1994, *Past, Space, and Self*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.
Davidson, D., 1980, *Essays on Actions and Events*, Oxford: OUP ; trad. franç. et préface P. Engel, *Actions et événements*, Paris: PUF, 1993.

- Dokic, J., 1992, « Le corps en mouvement : les relations entre l'action, l'intention et le mouvement corporel », *Revue de théologie et de philosophie* 24, pp. 249-270.
- Dummett, M., 1978, « Truth », in *Truth and Other Enigmas*, London : Duckworth ; trad. franç. F. Pataut, *Philosophie de la logique*, Paris : Minuit, 1991.
- Dummett, M., 1991, *Les origines de la philosophie analytique*, Paris : Gallimard.
- Engel, P., 1998a, « Ramsey. Croyance, vérité et probabilité », in F. Nef et D. Vernant (dir.), *Le formalisme en question*, Paris : Vrin.
- Engel, P., 1998b, *La vérité. Réflexions sur quelques truismes*, Paris : Hatier, Optiques.
- Frankfurt, H. G., 1982, « Freedom of the Will and the Concept of a Person », in G. Watson (ed.), *Free Will*, Oxford : OUP.
- Gibson, J. J., 1979, *The ecological approach to visual perception*, Boston : Houghton-Mifflin.
- Ginet, C., 1990, *On Action*, Cambridge : CUP.
- Hornsby, J., 1980, *Actions*, London : Routledge and Kegan Paul.
- Horwich, P., 1990, *Truth*, Oxford : Blackwell.
- Perry, J. et Israel, D., 1993, « Fodor and Psychological Explanations », ch. 14 de J. Perry, *The Problem of the Essential Indexical, and Other Essays*, Oxford: OUP, 1993.
- Israel D., Perry J. et Tutiya S., 1993, « Executions, Motivations and Accomplishments », *Philosophical Review*, pp. 515-40 ; la pagination suivie ici est celle du texte disponible à l'adresse Internet "<http://www-csli.stanford.edu/~john/>".
- Laurier, D., 1992, « La charité selon Papineau », in D. Andler, P. Jacob, J. Proust, F. Récanati et D. Sperber (dir.), *Epistémologie et cognition*, Liège : Mardaga, pp. 89-100.
- LePore, E. et van Gulick, R. (eds), 1991, *John Searle and His Critics*, Oxford: Blackwell.
- Millikan, R. G., 1993, « Biosemantics », in *White Queen Psychology and Other Essays for Alice*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Mellor, D. H., 1988, « I and Now », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 89.
- Nagel, T., 1970, *The Possibility of Altruism*, Princeton : Princeton University Press.
- Pacherie, E., à paraître, « The Content of Intentions », *Mind and Language*.
- Papineau, D., 1993, *Philosophical Naturalism*, Oxford : Blackwell.
- Perry, J., 1993, « Circumstantial Attitudes and Benevolent Cognition », ch. 9 de J. Perry, *The Problem of the Essential Indexical, and Other Essays*, Oxford: OUP, 1993.
- Ramsey, F. P., 1978, *Foundations. Essays in Philosophy, Logic, Mathematics and Economics*, éd. par D. H. Mellor, Londres: Routledge and Kegan Paul.
- Russell, B., 1921, *The Analysis of Mind*, London : Allen and Unwin.
- Searle, J., 1983, *Intentionality*, Cambridge: CUP; trad. franç. C. Pichevin, *L'intentionnalité*, Paris: Minuit, 1987.
- Searle, J., 1991, « Response: the Background of Intentionality and Action », in Lepore, E. et van Gulick, R. (éds), pp. 289-299.
- Velleman, J. D., 1992, « What Happens When Someone Acts ? », *Mind* 101, No 403, pp. 461-481.
- von Wright, G. H., 1971, *Explanation and Understanding*, Ithaca (N.Y.) : Cornell University Press.
- Whyte, J., 1990, « Success Semantics », *Analysis*, 50, pp. 149-157.
- Whyte, J., 1991, « The Normal Rewards of Success », *Analysis*, 51, pp. 65-73.
- Wiggins, D., 1993, « Remembering Directly », dans J. Hopkins et A. Savile (eds), *Psychoanalysis, Mind and Art*, Oxford: Blackwell.